

Du grimaud au plus majestueux des docteurs

Avant le grand saut dans l'inconnu

Au Moyen Age, la prime enfance est surprotégée. Les punitions sont rares, plus encore les punitions corporelles, contrairement à ce qu'enseigne saint Benoît, où c'est précisément *parce qu'ils* n'ont pas atteint la maturité nécessaire pour comprendre la gravité de leur faute, qu'enfants et adolescents sont punis par « des jeûnes prolongés ou de rudes flagellations », « acris verberibus ». Trop gâtés, ils sont capricieux, exigeants et insupportables. « Ils ne tiennent compte se on les loue ou se on les blasme », écrit Barthélemy l'Anglais au XIII^e siècle. « Ilz ne sont prenables d'aucune loy », dit un autre. Les responsables? Les parents, surtout les parents désunis. C'est que la peur de les perdre était grande à l'époque, et les risques très réels. Le seul défaut qui ne soit pas pardonné est l'incapacité de résister à la faim. Pour le chevalier de la Tour Landry (XV^e siècle), l'exemple d'une mauvaise éducation est celui d'une fille qui, au lever, « mangeoit la soupe au matin ou aucune lescherie » avant même de dire ses prières. Souvenirs confus, dans la conscience collective, des grandes famines qui ne cessent de menacer? Volonté, plus ou moins claire, de suivre les modèles de la vie monastique? On ne sait.

C'est donc à une bande de sauvageons, de 5, 6 ou 7 ans, selon les provinces (françaises, dans le cas qui nous occupe), que les maîtres d'école vont avoir affaire. L'école est pour eux une prison. Bien avant Montaigne, dénonçant le collège de Guyenne comme une « vraye geole de jeunesse captive », Gottfried, l'un des compilateurs du

Tristram allemand (XV^e siècle), parle de l'école comme d'un « carcan imposé dès l'âge de 7 ans, qui leur [les enfants] ravit leur liberté, les accable de soucis, et flétrit leur joie ». Pour les jeunes que rien jusqu'au moment de passer le seuil de l'école n'a préparé à tolérer quelque obligation que ce soit, celle-ci est en effet un baigne, leur première privation de liberté totale, le premier apprentissage de la socialisation. On comprend mieux dès lors la minutie et la dureté des manuels scolaires qui initient les écoliers à la vie commune. Et aussi, la fréquence et la sauvagerie de leurs révoltes, lesquelles se poursuivront durant tout le temps qu'ils vivront à l'université. Mais si dures que soient les exigences, et elles iront s'aggravant avec les siècles, les punitions corporelles, autorisées par les coutumes et les règlements, sont plutôt rares et ne s'abattent que sur les adolescents : « Les très jeunes enfants ne sont jamais battus. » Néanmoins, chaque « instituteur » (« grammaticus ») débutant reçoit une férule, symbole de son autorité autant que de son savoir.

A l'école – il est permis d'écrire : dans toutes les écoles de la chrétienté, car, à cette époque, et jusqu'à l'aube du XV^e siècle au moins, l'homogénéité de l'Europe est profonde – l'enfant apprend l'ABC en se servant de tablettes de bois, puis à lire. A une époque où tout l'enseignement se fonde sur la mémoire, il existe des livres, et notamment le *Livre de la mémoire artificielle* (XV^e siècle), qui propose des moyens mnémotechniques qui visent à en faciliter l'exercice. Raymond Lulle, dans sa *Doctrina Pueril*, propose « d'acoutusmer mémoire et entendement ». Les premiers pas en latin se font en chantant à l'église. L'éducation civique, la connaissance de la société féodale, de ses problèmes et de ses justifications, se font, depuis le XIII^e siècle au moins, en utilisant le jeu d'échecs. On connaît un traité des *Échecs moralisés* (XV^e siècle).

L'éducation religieuse est réduite au minimum. Lulle écrit qu'il faut enseigner aux enfants « les XII articles de la sainte loi catholique, les X commandements et les VII sacrements », « la gloire du Paradis » et « les pains d'enfer ». Cet enseignement rudimentaire et la dévotion minimale qui fera de l'enfant un chrétien sont confiés à la mère qui transmet ainsi tout son pauvre savoir.

Dans les milieux marchands s'y ajoutent le calcul et la comptabilité, dont la connaissance est rendue nécessaire par l'évolution de la société, des transports, des assurances et de la navigation. « Savoir et entendre le compte d'or et de monnoye » est, au XV^e siècle, le

moteur par excellence de l'éducation, du moins dans ces milieux. L'enseignement n'y est pas gratuit. Les maîtres y sont moins sévères. Ils affichent leurs offres en termes aimables : « Gentilz mignons, en l'age tendre, à bien escripte meltes [mettez] grant diligence. »

Chaque ville, si petite soit-elle, et la plupart des paroisses ont des maîtres de grammaire. Ceux-ci sont même, toutes proportions gardées, incroyablement nombreux : au XIV^e siècle, on en comptait plus de 70 dans la petite ville de Trévise en Italie. Les maîtres de grammaire, – discipline jointe à l'art notarial, à celui de la rhétorique et, plus tard, à la connaissance de certains classiques latins, Térence, Virgile ou Ovide –, étaient des *magistri puerorum*, des maîtres d'école, à cheval sur les dernières années du secondaire et les premiers pas à l'université. Ils jouissaient de peu de prestige et étaient chichement payés, soit par la commune qui les avait fait venir, soit par les élèves. L'écolâtre (parfois appelé « escolier », comme les étudiants, « scolari », étant synonyme d'enseigner) était le nom de celui qui enseignait « les lettres ordinaires ». C'était très souvent la tâche des jeunes bacheliers. Pasquier nous dit qu'il n'existait pas d'église cathédrale qui n'eût de prébende destinée à rémunérer un écolâtre. À côté des « grammatici » en quelque sorte reconnus par la commune, enseignaient aussi des instituteurs privés, installés à titre personnel dans leur propre maison. Certains passaient parfois à l'enseignement officiel, mais ce n'était pas de règle. Les maîtres se trouvaient, en Allemagne notamment, sous le contrôle, plus ou moins lâche, de l'université. À Paris, c'est le chantre de Notre-Dame qui exerçait traditionnellement cette mission sur les écoles de garçons et de filles (la mixité était rarement admise) dirigées par des maîtres (42, à Paris) ou des maîtresses d'école (21) qui n'avaient pas nécessairement reçu une formation universitaire.

Ces enseignants étaient passablement rustiques et pas toujours très instruits; mais ils croyaient fermement posséder un savoir qui les mettait bien au-dessus du *vulgum pecus*, avoir une mission sacrée : transmettre ce savoir aux grimauds qu'on leur avait confiés. Ils se voyaient pleins de qualités. Ils le proclament en vers qui dessinent le modèle de vie qu'ils sont censés observer : « Fuir les vices, le faste, l'avarice, le luxe. Dédaigner les ornements, dont les femmes sont friandes, les vêtements courts, les cheveux longs : ainsi tu jouiras des honneurs magistraux. » Leur mode de vie n'était cependant pas toujours exemplaire : on connaît des cas de vols et de blessures

commis par eux, et l'homosexualité n'était pas rare dans ce groupe misérable qui enseignait, à longueur de journée, à « fuir toujours les femmes et à avoir en horreur les prostituées, comme de la poix brûlante ». Un maître bolognais, Martino da Fano (1255), donne à ses étudiants des conseils : « Fuyez la luxure. Cultivez la chasteté. Quand vous êtes réveillé dans votre lit, ou quand vous allez, cheminant par les rues, ruminez dans votre cœur : " Aujourd'hui, j'ai appris autant de lois commençant par... " »

« En obéissant à ton maître, que tu crains et respectes, dit un adage médiéval, c'est comme si tu obéissais à tes parents, tout le temps que, rose, tu fleuriras [aussi longtemps que tu seras jeune]. » Un autre ajoute : « Justifiées ou non, supporte patiemment les punitions. Il en restera toujours quelque chose de bon pour toi si tu les crois bonnes. » Un troisième précise : « Ne présume pas de t'asseoir avant que je ne t'en aie donné l'ordre, ou acquiescé. » En outre, « si tu as dans les mains quelque fleur ou fruit, offre-les au maître, en témoignage d'amour ».

Le bon écolier doit donc avant tout être obéissant, se montrer respectueux (jusqu'à « craindre » le maître, « timorosus », dit un texte). Puis, ne pas comploter avec les autres élèves pour faire du chahut, rester seul (« solitarius »). Et enfin avoir grand appétit de savoir. L'obéissance reste la première des vertus. N'oublions toutefois pas que le Moyen Age est tout entier pénétré de l'axiome : « Error discipuli, culpa magistri », « Erreur de l'écolier, faute de maître », que ce soit dans le domaine de la discipline, ou celui de l'enseignement.

Un maître d'école de Bruges donne des conseils de courtoisie à ses disciples. D'abord les salutations : « Sire, Dieu vous garde », ou « Dame, bon jour vous soit donné ». Les remerciements : « Beau Sire, grand merci de vos courtoises paroles. Dieu vous en récompensera. » Prendre congé : « A Dieu vous commande. Notre Seigneur vous conduise. » Une leçon de morale aux jeunes : « Florent, le drapier, est un riche homme. C'est bien employé : il donne volontiers pour Dieu, visite les malades et les prisonniers, conseille les veuves et les orphelins. » Il se fait ainsi pardonner sa réussite sociale et financière. Le maître donne également l'adresse de « Nathalie la belle dame, qui tient bonne étuve où les plus suffisants de la ville vont étuver »...

Nous possédons une description des sentiments d'un jeune garçon au moment où le maître s'apprêtait à récapituler ce qu'il avait

enseigné, en faisant le tour de la classe (« *auditio circuli* »). « Ah! Si le maître pouvait ne pas venir! Il a des invités chez lui. Et alors? Ils vont le quitter bien à temps. Peut-être ira-t-il au bain? Non, il s'est baigné, il n'y a pas bien longtemps. Et quand donc? Pas même une semaine. Il arrive! Quand on parle du loup, il survient sans retard. »

Les Archives nationales de Paris nous tracent un tableau de ce que pouvait être parfois la vie d'une école. En 1381, un certain Guillaume Veulet, normand, licencié en Décret et pédagogue, dépose plainte contre Nicolas Bertin qui, accompagné de serviteurs, a assailli sa demeure (« dans laquelle sont élevés environ cinquante petits enfants »), à la dixième heure après-midi (donc à 10 heures du soir), déchiré les livres, maltraité les enfants, dont l'un a été arraché de son lit et conduit, presque nu, au Châtelet.

Les « *dittatores* »

Les « *dittatores* », appelés aussi « *doctores grammaticae* » écrivent des *Summae artis dictandi* ou *dictaminis*, qui proposent des modèles en latin et bientôt en langue vulgaire, de lettres et d'écrits, pour toutes les circonstances de la vie : oraisons, discours, lettres « historiques », correspondance d'affaires et – nouveauté venue, semble-t-il, de Pavie – missives amoureuses, lettres aux parents et réponses des parents. *Salutatio*, révérentielle et fleurie, pour commencer la lettre; puis exorde, *narratio* (l'exposé des motifs de la lettre), *petitio* (ce que l'on demande, compte tenu de la situation qui vient d'être exposée) et, pour finir, conclusion. Certaines ont écrit des *Dicerie* (seconde moitié du XIII^e siècle) qui sont des recueils de discours proposés aux édiles en mal d'éloquence. Le tout rédigé le plus souvent en un latin qui deviendra, au cours des siècles, de plus en plus alambiqué. Nous possédons certaines de ces *Summae* : Les thèmes proposés vont d'une lettre du roi à son fils à une instruction pour quelqu'un qui veut confesser ses péchés, et de l'interdiction faite aux religieux de s'occuper des affaires du siècle à une lettre destinée à consoler un ami de « l'immense douleur » que lui a causée le mariage de celle qu'il aimait.

Il arrivait que ces maîtres fussent nommés à des postes importants, tel celui de chancelier ou de chef des services de la commune. Ce

fut notamment le cas à Bologne ou à Brescia, où l'on recrutait « le meilleur secrétaire dans l'art de " dicter " » (« notarius melior qui melius scit officium dictandi »). A la fin du XIII^e siècle, il était appelé le *Dictator Communis*. Leur prestige était grand et ils s'entendaient à le défendre et à l'accroître.

L'école était austère et peu confortable. Les fenêtres étaient garnies de toile cirée montée sur des cadres de bois. Ce n'était même pas toujours le cas. Parfois (par exemple, le collège dit de l'*Ave Maria* à Paris), quelque bourgeois, tel maître Jehan de Hubant, « homme honorable et discret [de bon jugement], clerc et conseiller du Roy, notre Sire », lègue sa maison par testament, « in remissionem omnium peccatorum », pour en faire une école. Celle-ci sera ouverte à six jeunes enfants pauvres, âgés de 7-8 à 16 ans, qui y seront nourris, habillés (quatre paires de chaussures par an!), instruits, enseignés à faire l'aumône, « manualiter », de la main à la main, à donner aux pauvres, aux malades, aux prisonniers (il est précisé que les enfants seront encouragés à pratiquer les bonnes œuvres en recevant, ce jour-là, quelque argent pour s'acheter des fruits). Le testament ajoute que ne seront pas admis au collège, non seulement les lépreux, ce qui peut se comprendre, mais encore ceux qui sont atteints de graves infirmités (« Grandibus infirmitatibus »), les enfants bossus, boiteux, borgnes. En 1339, John Beatus, dit L'Heureux, lègue, « in puram elemosinam », par pure charité, donc sans aucun autre motif, quatre setiers (trois de fèves et un de pois) pour les étudiants pauvres du même collège.

Le *Compendium Universitatis Parisiensis* énumère les livres que « le plus ignorant » des jeunes élèves doit connaître par cœur – par exemple, l'*Ars Minor* de Donat – avant d'entamer des études sérieuses. Sans oublier les poètes latins dont le peuple si profondément chrétien du Moyen Age se délectait. A quoi s'ajoute le *Doctrinale* d'Alexandre de Villa (vers 1240). En somme, quand il arrive aux portes de l'université, l'adolescent est censé avoir assimilé les matières du *trivium* (grammaire, dialectique et rhétorique) et du *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique et astrologie).